

# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**du 7 octobre 2024 – 17H00**

Un Conseil d'administration du CIMA s'est tenu le 7 octobre 2024 à l'Ordre des Avocats, 176 rue de Créqui - 69003 Lyon et en visioconférence.

**Présents** : La Présidente Madame Marie-Josèphe LAURENT, le Vice-Président, Monsieur Benjamin GAY, le Vice-Trésorier, Monsieur Yves LEBLOND, Madame Laurence JUNOD-FANGET, Monsieur Alain VANIER, Monsieur Yves DELAIRE, la Déléguée Générale Madame Elise ABRAHAM.

**Mandatés** : Monsieur Damiens CARTEL, le Président de l'Ordre des experts-comptables Auvergne-Rhône-Alpes Monsieur George SERRAND, représentant CPME, Madame Françoise ALBRIEUX-VUARCHEX, Monsieur Rolland VERNIAU.

## **Ordre du Jour :**

- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 septembre 2024 ;
- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 septembre ;
- Nomination du nouveau bureau ;
- Commission agrément :
  - o Validation des modifications du fonctionnement de la commission d'agrément dans le règlement intérieur ;
  - o Constitution du comité d'agrément ;
  - o Groupe de travail sur les critères de sélection des candidats médiateurs ;
- Point communication
  - o Point sur la semaine mondiale de la médiation ;
- Développement et partenariat :
  - o GROUPAMA ;
- Constitution du groupe de travail sur la révision du barème tarifaire du CIMA ;
- Prime de la Déléguée Générale ;
- Point sur l'Arbitrage ;
- Date de la prochaine réunion.

### **I. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 septembre 2024**

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

### **II. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 septembre**

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

### **III. Nomination du nouveau bureau**

Suite à la démission de Monsieur Jean Marc MOREL du Conseil d'Administration, le nouveau Trésorier nommé est Monsieur Yves LEBLOND.

Le bureau reste identique à l'exception du Trésorier.

Le bureau est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Composition du Bureau :

Présidente	Marie-Josèphe LAURENT
Vice-Présidente	Marie BERNEX
Vice-Président	Christian HOMBERT
Vice-Président	Benjamin GAY
Trésorier	Yves LEBLOND
Secrétaire Général	Xavier LANGLOIS
Président de la commission Arbitrale et des relations internationales	Thierry BONNET

#### **IV. Commission agrément**

##### **a. Validation des modifications du fonctionnement de la commission d'agrément dans le règlement intérieur**

La Présidente rappelle que la commission agrément est composée de 6 membres. Lors d'une candidature, au moins deux membres du comité doivent rencontrer le candidat.

Parmi ces 6 membres, 3 membres sont choisis au sein du Conseil d'Administration et 3 membres sont choisis au sein de la communauté du CIMA. La rencontre avec les candidats est organisée de sorte qu'ils soient reçus par un membre du Conseil d'Administration et un membre du CIMA. Lors du Conseil d'Administration, le rapport est fait par le membre du comité d'agrément siégeant au Conseil d'Administration, et son binôme si possible.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

##### **b. Constitution du comité d'agrément**

À la suite des 4 candidatures retenues, le comité agrément est constitué des membres suivants : Messieurs Rolland VERNIAU, Xavier LANGLOIS, Alain VANIER, Francisque REBOULLET, Christophe GANCEL et Madame Marie-Pierre LARONZE.

##### **c. Groupe de travail sur les critères de sélection des candidats médiateurs**

Un appel à candidature va être lancé par la Déléguée Générale auprès des membres du CIMA.

Les personnes déjà membres de ce groupe sont Messieurs Xavier LANGLOIS, Alain BENARD, Franck WANERT, Alain VANIER et Madame Chloé PICARD. Monsieur Alain VANIER est le référent de ce groupe de travail.

Il existe deux types de candidature : les membres non médiateurs et les membres médiateurs. Le groupe travaillera sur les deux.

#### **V. Point communication**

##### **a. Point sur la semaine mondiale de la médiation**

Concernant l'évènement du mardi 16 octobre intitulé « Rencontre des médiateurs », Laurence JUNOD-FANGET et Marie-Noëlle CLASQUIN exprime leur inquiétude de ne pas tenir 4H d'intervention sur le rapport des ambassadeurs de l'Amiables. Cet évènement permettra de

revenir sur la distinction conciliation / médiation et d'aborder les MARD en général. Il permettra également d'aborder la Professionnalisation de la médiation, sa déontologie et la formation.

Laurence JUNOD-FANGET confirme la présence de Madame Laurence JOLY en visioconférence.

Le groupe de travail se réunira ce dimanche après-midi pour préparer l'intervention.

Concernant l'évènement du mercredi matin à la Mairie, Madame Chloé PICARD et Monsieur Pierre GRAND confirment qu'ils ont travaillé ensemble leur intervention.

Monsieur Christian HOMBERT communique le programme de la Semaine Mondiale de la Médiation aux membres de la CIECAALY.

## **VI. Développement et partenariat**

### **a. GROUPAMA**

La Présidente va réunir prochainement les membres travaillant sur le partenariat GROUPAMA et la commission médiation agricole afin de faire un point sur l'état d'avancement.

Monsieur Alain VANIER informe que de nouveaux textes prévoient que les accords soient réalisés et signés par le médiateur.

Pour rappel, GROUPAMA demande que le médiateur rédige l'accord.

La Présidente propose de créer un protocole pré-rédigé avec un certain nombre de clauses types, et qui sera à intégrer dans la mallette. Le CIMA peut aussi prévoir un cycle de formation à la rédaction de protocoles. L'idée est de rendre tous les médiateurs autonomes pour rédiger les accords de médiations quand les médiés n'ont pas de conseil.

Monsieur Benjamin Gay propose de réserver et privilégier les médiateurs avocats dans un premier temps.

## **VII. Constitution du groupe de travail sur la révision du barème tarifaire du CIMA**

Mesdames Bernadette VENET et Marie-Pierre LARONZE ont présenté leurs candidatures pour intégrer ce groupe.

Les personnes déjà membres de ce groupe sont Messieurs Yves LEBLOND, Alain BENARD et Madame Marie-Josèphe LAURENT.

Madame Laurence JUNOD-FANGET demande à Madame Chloé PICARD s'il est possible de mobiliser les jeunes. Madame PICARD propose de créer un groupe WhatsApp avec les jeunes médiateurs du CIMA.

Monsieur Yves Leblond est le médiateur référent pour ce groupe.

## **VIII. Prime de la Déléguée Générale**

Les membres du Conseil d'Administration ont convenu d'une augmentation du salaire de la Déléguée Générale de 15%, qui porte donc sa rémunération brute mensuelle à 2 530 €. La date d'effet est fixée au 01/01/2025.

Concernant le contrat d'intéressement, la Déléguée Générale a toujours le droit à la prime sur le résultat de l'exercice 2023, d'un montant de 524.00 €.

**IX. Point sur l'Arbitrage**

Un arbitrage est en cours au CIMA. Les parties doivent encore s'accorder sur la désignation d'un arbitre unique.

**X. Retour sur la Nuit du Droit**

Monsieur Alain VANIER fait un retour sur la Nuit du Droit de Villefranche sur Saône. Cet évènement a été l'occasion pour le CIMA de sensibiliser les jeunes étudiants à la médiation et d'échanger avec divers acteurs du monde judiciaire et institutionnel, ouvrant la voie à de futures collaborations. Des personnes devraient également s'inscrire aux formations du CIMA.

**XI. Date de la prochaine réunion.**

Le prochain Conseil d'Administration du CIMA est fixé au mardi 12 novembre à 17h.

**LEVÉE DE SÉANCE 19H10**

Marie-Josèphe LAURENT

Présidente de séance